

Espace Jeunes



Du Teich

Règlement intérieur

Rue Claude Laymand
33470 Le Teich
TEL : 05.57.52.32.74 / 06.15.46.30.44

Règles d'utilisation des équipements et de fréquentation de l'espace jeunes.

Pour avoir accès à l'Espace Jeunes et ses équipements, un utilisateur mineur ou majeur doit être à jour des formalités administratives suivantes :

- Compléter un dossier d'inscription
- Compléter la fiche sanitaire
- Fournir une attestation de sécurité sociale
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile
- S'acquitter de la cotisation de 2 € pour l'année en cours

Il est strictement interdit :

- De fumer à l'intérieur de la structure.
- De consommer de l'alcool sur la structure et ses abords (city stade y compris).
- De manquer de respect à l'équipe d'animation ou toutes autres personnes présentes sur la structure et ses abords.
- D'utiliser motos, vélos, cyclomoteurs, skates ou rollers sur les abords de la structure (allées, terrasses, city stade, espaces verts).
- De dégrader ou de détériorer les équipements et matériels mis à disposition des publics à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure.
- De fréquenter la structure sous l'emprise de l'alcool ou d'autres substances.
- D'adopter une attitude agressive ou un comportement dangereux.

L'équipe d'animation se réserve le droit d'interdire l'accès à la structure pour tous manquements à ces règles.

La Charte du bon utilisateur

Le registre de présence :

Chaque utilisateur qui arrive sur la structure doit inscrire son nom, prénom et âge dans le **cahier de présence journalière** et y indiquer un nombre d'heures approximatif de présence sur la journée dans les locaux (ces données doivent être lisibles).

Afin que les temps d'accueil proposés se déroulent dans de bonnes conditions et afin que chacun puisse trouver sa place dans ce lieu :

Il est demandé à chacun d'avoir un comportement respectueux vis-à-vis des personnes, des lieux et des équipements.

Les sorties organisées sur l'extérieur :

Pour participer à une sortie il est obligatoire au préalable de s'y être inscrit et :

- De compléter et fournir une autorisation parentale pour les mineurs (les majeurs pouvant le faire sur place)
- De s'acquitter de la participation financière.

Les participations financières doivent être réglées auprès des animateurs obligatoirement avant la date de la sortie

L'annulation non justifiée d'une inscription à une sortie ou à une activité ne permet pas son remboursement.

Règles d'utilisation des équipements de l'Espace Jeunes

Le city stade : Cet équipement est accessible aux publics durant les temps d'ouverture de l'Espace Jeunes après autorisation demandée auprès des animateurs.

L'utilisation en dehors des heures d'ouverture est faite sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Il y est strictement interdit de Fumer ou de consommer de l'alcool ou autres substances, d'y faire pénétrer les motos, vélos, skates, rollers...

Tout utilisateur devra veiller au respect du voisinage (nuisances sonores) et du lieu (propreté et dégradation).

Le billard Pour l'utiliser, il faut en demander l'autorisation aux animateurs.

Il est interdit d'y poser des boissons, de sortir les queues de billard à l'extérieur de la structure.

Chaque joueur est tenu responsable des éventuels dégâts ou détériorations causés ; il devra donc être assuré et avoir fourni un justificatif le précisant.

Le baby-foot Son accès est libre mais il faut veiller à son respect ; c'est un équipement fragile : il ne faut donc pas s'appuyer sur les barres, taper dessus ou chahuter autour.

La télévision, le lecteur DVD et la chaîne HI-FI Le matériel audio et vidéo est utilisable sur demande auprès des animateurs. La chaîne HI-FI est en accès libre, tant qu'elle ne devient pas une nuisance sonore.

La buvette Pour obtenir une boisson ou autres (café, barres chocolatées, etc.) il faut faire une demande auprès des animateurs. L'alcool est strictement interdit.

Le matériel informatique Des ordinateurs avec accès internet sont à disposition gratuitement. Pour les utiliser il est nécessaire de demander une autorisation auprès des animateurs. Il est strictement interdit d'installer des logiciels. L'utilisateur est responsable des dégâts et des détériorations ; il devra donc être assuré en ce sens et avoir fourni un justificatif.

Le Studio Un local d'enregistrement est accessible aux musiciens sur demande et réservation. L'utilisation de cet équipement ne peut se faire qu'en présence d'un animateur.

Tout utilisateur ne respectant pas ces règles, pourra se voir interdire l'accès aux équipements et à la structure.

Horaires d'ouverture et de fonctionnement en périodes scolaires :

- **Mardi** : 9h00/12H00 - 14H00/18H45
14h00 à 15h30 : permanence d'accueil
15H30 à 18H45 : Atelier « La Bande des Savants»
- **Mercredi** : 11h00/18H45 : ALSH
9h00 à 12h00 : Atelier « Espace Parents »
11h30 à 14h30 : Espace « La K'fête »
- **Jeudi** : 9H00/12H00 - 14H00/18H45
9h00 à 12h00 : permanence Mission Locale
14h00 à 15h30 : permanence d'accueil
15h30 à 18h45 : Atelier « La Bande des Savants »
- **Vendredi** : 13H00/18h45
13H00 à 14H00 : Intervention au Collège «histoires d'ados»
14h00 à 15h30 : permanence d'accueil
15h45 à 18h45 : Atelier Pass'Ados
- **Samedi** : 14H00/18H00 : ALSH

Horaires d'ouverture et de fonctionnement du Club Ados 11/17 en périodes de vacances scolaires :

- **Lundi au vendredi** : 10H00/17H00

Le : Signatures :

Les Parents

L'Utilisateur